

RAPPROCHEMENT RECHERCHE ET FORMATION SUPERIEURE LA CFDT EXPRIME SES RESERVES SUR LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INRA

La contribution de la direction générale de l'INRA (Présidente et Directeurs généraux délégués), relative à la mission confiée à M. Chevassus-Au-Louis sur le rapprochement entre établissements de recherche et d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, a fait l'objet d'une discussion au Comité Technique Paritaire du 17 septembre. La CFDT-INRA a exprimé ses réserves sur le projet de consortium, et rappelé son point de vue tel qu'elle l'avait développé dans le [message à tous les personnels](#) du 15 septembre.

Nous signalons par ailleurs que, par courrier du 4 septembre, nous avons sollicité auprès de la Présidente de l'INRA la présence à ce CTP de M. Chevassus-Au-Louis, comme le cadre de sa mission le lui permettait. La Direction de l'INRA a refusé d'y répondre favorablement, arguant du fait que le document qu'elle nous présentait était " un travail interne ". Cette démarche a pourtant été retenue par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire (CNESERAAV) pour les séances du 11 juillet et du 22 septembre, et le CEMAGREF.

De nombreuses questions, notamment sur le type de structure proposé par la direction de l'INRA (EPCS- Etablissement Public de Coopération Scientifique), ont été posées par les représentants du personnel. Les réponses apportées n'ont pas permis de dissiper les inquiétudes exprimées, en particulier sur les modalités de prise des décisions stratégiques, et la place de l'expression des personnels de recherche dans ces décisions. Comment des établissements d'enseignement, déjà engagés dans des EPCS au niveau régional, pourront-ils s'engager dans un EPCS national, sachant que, ce qui est mutualisé d'un côté ne peut plus l'être de l'autre ? Décider en matière de stratégie et de postes au niveau national empêche de le faire au niveau régional : ce choix est-il réellement possible dans le contexte actuel d'autonomie des universités ? Et quelle cohérence accorder à ce projet avec un nombre limité d'établissements ? Dans ces conditions, comment imaginer définir une politique nationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et du développement durable ?

Les informations recueillies lors de ce CTP ne nous permettent pas de soutenir la contribution présentée, et nous ont amené à voter une motion contre ce projet de la seule Direction Générale.

Le pas de temps nécessaire à une évolution permettant d'une part la réflexion sur les finalités et modalités d'un rapprochement, et d'autre part l'expression de tous les acteurs concernés, y compris les personnels, demande impérativement un nouveau calendrier. C'est d'ailleurs le sens de la [motion](#) adoptée par le CTP dans sa séance du 25 juin.

Tenter de répondre aux enjeux et défis posés à la recherche nécessite un engagement fort de tous les acteurs, et une écoute mutuelle, à tous les niveaux. C'est tout le sens de la négociation que nous souhaitons voir s'engager pour favoriser l'émergence d'un dispositif de coordination et d'articulation pour la recherche et l'enseignement supérieur (universitaire et agronomique), qui respecte les statuts et les prérogatives de chacun, et pour lequel nous réaffirmons tout notre intérêt.